Publics visés :
Entreprises : Employeurs, leurs représentants, toutes personnes susceptibles d'assister le Président du CSE et du CSSCT.
Accessibilité : Session accessible aux personnes en situation de handicap
Pré-requis : Néant

Objectifs :
- Connaitre la réglementation et son évolution.
- Obtenir les outils nécessaires pour la mise en place et le bon fonctionnement du CSE et du CSSCT (accords, règlements Intérieurs,…).
- Acquérir la maitrise du fonctionnement du CSE et du CSSCT.
- Placer le CSE et le CSSCT au centre des actions menées en matière prévention des risques professionnels de l'entrepriseet participer à les rendre partagés, participatifs et constructifs.
- Permettre aux participants de contribuer àla prise en compte de la prévention des risques professionnels.

Contenu :
- La mise en place de l'instance selon les cas de figure.
- La composition, fonctionnement, organisation, missions, moyens du CSE et du CSSCT.
- Les enjeux de la prévention (humains/sociaux, juridiques et financiers).
- Les acteurs internes et externes de la prévention.
- Les droits et devoir du Président du CSE et CSSCT.
- Les droits et devoirs des instances représentatives du personnel.

Moyens prévus :
- Documentations et supports remis sur clé USB.
- Salle adaptée, accessible PMR, matériel pédagogique
- Formateur expérimenté (formation et terrain) en prévention des risques professionnels (depuis 2002) – Délivrance du CV sur demande.
- Animation dynamique et participative avec échanges et études de cas réels.

Durée : 2 jours non consécutifs avec travail constructif d'intersession.

Suivi : Émargement collectif et individuel
Évaluation des acquis :
- Questionnaire initial des connaissances.
- Questionnaire final de mesure des acquis.

A l'issue du stage, le stagiaire recevra une attestation de suivi de stage et d'acquis des connaissances définis dans les objectifs.

Dates : Choisir dans la programmation établie par AFS Prévention ou à définir.
Lieu : **Formation Intra :** l'entreprise mettra à disposition une salle conforme au cahier des charges établi par AFS Prévention.

Formation Inter : AFS Prévention sera chargé de mettre à disposition une salle de formation conforme au cahier des charges établi par ses soins.

Formation FOAD : AFS Prévention sera chargé de mettre en place les moyens nécessaires au bon déroulement des sessions à distance (voir notice spécifique).